Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20260831-D_2026_10_05B-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Date de la convocation	25 août 2026		
Séance du	31 août 2026		
Nombre de Conseillers Municipaux :	En exercice 19	Présents 17	Votants 17

L'an deux mil vingt-six, le trente et un août à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Présents (17): MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, ÉON Christophe, THEPAUT Isabelle, DELÉPINE Didier, MERCIER Hervé, JACOB Erwan, CONSTANTIN Gilles, LEGREGEOIS Célia, BOULIGAND Laëtitia, DEBROISE Elise arrivée 20h30, ROULLEAUX Adrien, BRUNEL Jennifer, OBIN Gwendoline, RIVERON Elvhan, ANDRÉ Alice, , MARNEUR Mathias,
Absents excusés (2): MM MESLIN Kevin, LE GALLOU Claire
Pouvoir (0):

Madame RABANNE Myriam a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la délibération
N°2026-10-05 SMICTOM CITEO caméras

Madame le Maire rappelle que la commune a contractualisé en 2025 avec CITEO, BPLC et le SMICTOM des Pays de Vilaine dans le cadre d'un plan de lutte contre les déchets abandonnés.

Mme RABANNE précise les objectifs de la convention et cite les différents lieux où malheureusement on constate des abandons réguliers. Afin de lutter contre les dépôts sauvages plusieurs opérations sont menées et différents moyens sont mis à disposition.

Parmi les actions, une permet d'investir dans des dispositifs de détection des infractions (par exemple caméras de chasse…) via le SMICTOM. Ce dernier a prévu l'acquisition d'un parc de caméras pour le mettre à disposition par un prêt gratuit auprès des collectivités volontaires.

Ce dispositif sera conforme à la règlementation en vigueur, dans le respect de la vie privée et permettra une lutte ciblée et dissuasive.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 17 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- APPROUVE le dispositif retenu
- AUTORISE l'utilisation de caméras de chasse sur l'espace public
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Adopté . Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.